

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mai 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Jean-Daniel GOUDIER
Nathalie BOUILLARD à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE

Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER
Flavien DELÈTRE à Benoît BALAIS
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Valérie DESQUESNE

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230515-23_05561-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 1-6
- en exercice : 29	- pour : 24	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 5	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-055 - Projet de rénovation de l'ancien marché couvert, de la place du marché et de leurs abords - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et désignation de la personne habilitée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.2172-2 du Code la Commande Publique relatif aux procédures applicables aux marchés de maîtrise d'œuvre supérieurs au seuil de procédure formalisée,
Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours,
Vu les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours,
Vu les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs à la prime allouée,
Vu l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission Aménagement et Mobilités en date du 25 avril 2023,

1. Le projet

En 2019, la Ville a lancé une étude de redynamisation de son centre-bourg qui a fait ressortir l'importance du marché couvert dans la vie locale et de la place du marché qui accueille le marché forain tous les jeudis. Ce sont des points forts sur lesquels il convient de s'appuyer pour continuer le développement de l'animation commerciale et sociale de la commune.

La ville a donc souhaité faire de la rénovation du bâtiment et de la restructuration des espaces publics attenants une action phare de son projet de centre-ville, fer de lance des actions de revitalisation engagées sur le territoire. Cette première étape est positionnée comme un élément majeur d'une stratégie de fédération des acteurs pour l'aboutissement d'un projet de centre-ville contextualisé, partagé, adapté aux besoins des habitants et porteur d'une nouvelle représentation du territoire.

Ce projet se constitue de 4 phases :

- le marché couvert
- la place du marché
- la liaison douce végétalisée qui relie les deux premiers lieux au parc municipal Maurice PIARD, ce qui devrait constituer une vraie coulée verte

- Le parking en face de la supérette et la partie enherbée devant l'Hôtel de Ville, cette phase rendra la Place du Marché aux piétons donc cette partie de parking viendra compenser.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux par le maître d'ouvrage est de 4 873 555 € HT (valeur AVRIL 2023) pour les différentes surfaces :

- Marché couvert : 700 m² utile
- Place du marché : 3 000 m²
- Rue le long de la Druance : 1300 m²
- Place de la mairie : 5 300 m².

Compte tenu du montant prévisionnel du projet, le maître d'œuvre de l'opération sera désigné sur la base d'une procédure formalisée sous la forme d'un concours restreint avec niveau de prestations « esquisse + ».

2. La procédure

Le concours est une technique d'achat par laquelle le maître d'ouvrage, après avis d'un jury, choisit un projet parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre. Le concours est donc un mode de sélection qui conduit le maître d'ouvrage à choisir à la fois un projet architectural et l'équipe de maîtrise d'œuvre qui le réalisera dans le cadre du marché confié suite au concours.

Un avis de concours sera publié au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la ville de Condé-en-Normandie.

Le déroulement d'un concours de maîtrise d'œuvre consiste dans un premier temps à sélectionner des concurrents sur la base de critères de sélection définis dans le règlement de concours. La procédure étant restreinte, le nombre de candidats invités à remettre un projet est fixé à 3 maximum sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers répondant aux critères de sélection.

Au vu de l'avis du jury, le maître d'ouvrage fixe la liste des trois candidats admis à concourir.

Dans un deuxième temps, le jury examine les dossiers et plans présentés de manière anonyme, établit un classement des projets et émet un avis sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours. Après avis du jury et levée de l'anonymat des projets, le pouvoir adjudicateur de la collectivité désigne le lauréat du concours.

Une prime sera allouée par le maître d'ouvrage aux trois participants au concours ayant remis des prestations conformes au règlement de concours. Le montant de la prime indiqué dans le règlement de concours est fixé à 17 000€ HT par candidat et pourra être réduit si les prestations demandées n'auront pas été fournies ou ne seront pas conformes à la demande. La rémunération du maître d'œuvre titulaire du marché qui fait suite au concours tiendra compte de la prime.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la note de cadrage reprenant les 4 phases du projet dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 4 873 555 € HT
- **AUTORISE** l'organisation d'un concours restreint avec un niveau de prestations « esquisse + » en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation de l'ancien marché couvert, de la place du marché et de leurs abords
- **FIXE** à trois le nombre maximum de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures
- **FIXE** le montant de la prime à 17 000€ HT pour chacun des trois participants au concours qui sera allouée sur proposition du jury à chaque concurrent ayant remis des prestations et ceci dans les conditions prévues dans le règlement au concours
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement de ce projet,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 15 mai 2023
Le Maire, Valérie DESQUESNE

